

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Du 1er avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le 1er avril à 19h00.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 février deux mille dix neuf s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame Martine PANTIC, Maire.

Étaient présents : Mme PANTIC Martine, Maire, M. VOSNIER Jean-Pierre, M. MARAIS Bruno, M. BIVILLE Jean-Pierre, M. DALENCOURT Rémy, M. BARROIS Vincent, M. MARTIGNY Philippe, M. MARZOCCHI Stéphane.

Absents excusés : Mme MATRAT Christine, Mme PANDOLFO Anne.

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno.

Lecture du compte rendu de la séance précédente est faite, il est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 d'un montant de 52 339.12 € de la manière suivante : 52 339.12€ au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Subventions aux associations

Madame le Maire propose d'accorder des subventions aux associations de droit privé et public, de les inscrire au budget primitif 2019, au compte 6574 et le CCAS au compte 6573. .

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'accorder des subventions aux associations de droit privé et public. Elles se décomposent ainsi :

○ AJCS	: 1 000.00 €
○ ADMR	: 100.00 €
○ Association Pour l'église de Saint Cyr en Arthies	: 600.00 €
○ Ligue contre le cancer	: 50.00 €
○ Section jeunes sapeur pompiers	: 100.00 €
○ Anciens combattants	: 100.00 €
○ CCAS	: 2 000.00 €

CARTE SCOLAIRE 2019 - 2020

Le Maire propose de reconduire la subvention accordée pour les cartes de transport scolaire pour l'année 2019- 2020 concernant les cartes CSB et Imagine « R » pour les collèges et lycées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de reconduire cette subvention pour un montant de 35,00€ par carte scolaire CSB pour les élèves des collèges, et 45,00 € par carte Imagine « R » pour les élèves des lycées pour l'année 2019-2020

VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité

De voter le taux des trois taxes locales pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	15.90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.80 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45.23 %

Indemnité de conseil du trésorier municipal

Madame le Maire propose de verser les indemnités de conseil au trésorier de la commune Mme BELLIER Sylvie pour cette année.

Le conseil Municipal décide à 5 voix contre et 3 abstentions de ne pas verser l'indemnité de conseil au trésorier de la commune pour cette année.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Fonctionnement

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	85 770.94 €	70 produits des services	6 500.33€
012 charges de personnel	89 000.00 €	73 impôts et taxes	138 053.00€
014 atténuations de charges	29 771.00 €	74 dotations participations	61 259.00€
65 autres charges	46 501.00 €	75 autres produits gestions	18 890.00 €
66 charges financières	660.00 €		
042 opérations d'ordre	7 794.00 €	002 résultats reportés	52 339.74€
023 vrt à la section d'investissement	17 545.13€		
total	277 042.07€	total	277 042.07€

Investissement

Libellé	Dépense		Recettes
16 remboursements emprunt	3 292.00 €	13 subventions d'investisse	4 498.00€
20 immo incorporelle	120.00 €	10 dotation	3 144.99€
21 immobilisations	48 223.06 €	040 opérations d'ordre	7 795.00 €
		021 virt de fonction	17 545.13€
		01 solde d'excecution	18 651.94€
Total	51 635.06€	Total	51 635.06€

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif 2019

POINT DIVERS

Vallée du Roy: Monsieur Vosnier qui est le vice président prend la parole , il explique que la réunion a été annulé et reporte au 11 avril 2019 à 20 heures car les convocation ne sont par parvenue aux délégués. Il faudra rechercher les propriétaires des parcelles concernant le bac à boue. Le ruissèlement pourrait être pris dans les compétences de l'intercommunalité.

Dépôt sauvage: La commune subit continuellement de dépôt sauvage dans ses chemins. Le premier dépôt fût enlever par les soins de M. VOSNIER et M. BIVILLE. La communauté de commune doit régulièrement intervenir pour les enlever. Ils nous est conseillé de mettre des lourdes barrières au début de nos chemins afin de dissuader ces individus.

Résidence MAUPOIL: Problème de l'assainissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20heures 30.
Affiché le 8 avril 2019

Le Maire
Martine PANTIC

M. VOSNIER Jean-Pierre	
M. MARAIS Bruno	
M. BIVILLE Jean -Pierre	
M. BARROIS Vincent	
Mme DUPETIT Martine	
M. MARTIGNY Philippe	

M. DALENCOURT Rémy	
Mme MATRAT Christine	
M. MARZOCCHI Stéphane	
Mme PANDOLFO Anne	